

Barème d'Honoraires au 6 septembre 2025

**HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION TTC \***

Jusqu'à 99.999 €	<b>7.000 €</b>
De 100.000 € à 149.999 €	<b>8.000 €</b>
De 150.000 € à 199.999 €	<b>10.000 €</b>
De 200.000 € à 249.999 €	<b>11.000 €</b>
De 250.000 € à 299.999 €	<b>13.000 €</b>
De 300.000 € à 349.999 €	<b>15.000 €</b>
De 350.000 € à 399.999 €	<b>17.000 €</b>
De 400.000 € à 499.999 €	<b>19.000 €</b>
De 500.000 € à 599.999 €	<b>20.000 €</b>
De 600.000 € à 999.999 €	<b>25.000 €</b>
Supérieur à 1.000.000 €	<b>40.000 €</b>
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, transaction issue d'une division foncière bâtie ou non bâtie	<b>8.5 %</b>
Parking, Box	<b>2.500 €</b>
Fonds de commerce et locaux commerciaux	<b>10 %</b>

Rédaction du compromis de vente par l'agence pour les biens d'habitation, les parkings et les terrains :

**Forfait de 180 € TTC** dû par l'acquéreur à la signature de l'acte authentique de vente.

Ce montant ne comprend pas les éventuels frais et émoluments d'un notaire si celui-ci intervient à l'acte.

La présente prestation est distincte de la rémunération de l'agence au titre de la transaction immobilière.

Conformément à l'article 6 de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et à son décret d'application, cette rémunération n'est exigible qu'à la conclusion effective de l'opération de transaction.

**- Dans le cadre d'un mandat de recherche le barème applicable sera majoré de 20 %.**

\* TVA au taux en vigueur de 20%. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant ce qui aura été prévu dans le mandat de vente ou de recherche.

AÄSTUSS IMMO, SAS au capital de 4000 € Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse, 91210 DRAVEIL – RCS EVRY n° 794 377 911 -Code NAF : 6831Z – N° TVA Intracommunautaire : FR125794377911 – Carte Professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce » n° CPI 9101 2018 000 028 826 délivrée par la CCI de l'Essonne. Caisse de garantie GALIAN, 89 rue de Boétie, 75008 PARIS. RCP : MMA Police n° 120 137 405.

Barème d'Honoraires au 6 septembre 2025

**HONORAIRES MAXIMUMS DE LOCATION D'HABITATION**

LOCATION (Zone Tendue)	Part BAILLEUR	Part LOCATAIRE
Entremise de négociation	100 €	Non concerné
Visite, constitution du dossier et Rédaction du bail	10 € /m <sup>2</sup> de la surface habitable	10 € /m <sup>2</sup> de la surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

**HONORAIRES MAXIMUMS DE LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX  
(Entremise, Visite, Rédaction du bail et état des lieux)**

- 20 % HT du montant du loyer annuel HT et HC, à la charge du preneur

Droit au bail ou pas de porte : 10 % HT de la cession

**BOX et PARKING :** 180 € TTC à la charge du preneur (visite, constitution du dossier, rédaction du bail)

**HONORAIRES MAXIMUMS DE GESTION TTC \***

**Déléguée à notre partenaire LOCAGESTION**

Gestion Complète Sans Engagement (1)	Gestion complète + Garantie des Loyers impayés Sans Engagement (1)
A partir de 4 % HT du loyer encaissé (2) (Soit 4,8 % TTC au taux actuel de TVA)	A partir de 4 % HT du loyer encaissé (2) + Garantie Loyers Impayés 3 % TTC soit 4,8 % TTC + 3 % TTC de prime d'assurance.

**(1)** Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois. **(2)** Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés :

- Pour les loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € HT : 6 % HT hors assurance loyers impayés
- Pour les loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000 € : 5 % HT hors assurance loyers impayés
- Pour les loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4 % HT hors assurance loyers impayés.

**OPTION :** Garantie Loyers Impayés :  
(Détail des garanties consultable à l'agence).

2,5 % HT soit 3 % TTC du loyer encaissé (2)

**Nos Honoraires** sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente chez le notaire (transactions immobilières) ou le jour de la signature du bail de location, contre remise de facture d'honoraires dûment libellée aux débiteurs. En cas de délégation de mandat, seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable.

\* Taux de TVA en vigueur soit 20 %